



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

QU'EST-CE QUE L'ARTERRE?

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. Le service est complémentaire aux réseaux d'accompagnement et aux services actuellement offerts.

Les services de maillage s'adressent :

- aux aspirants-agriculteurs qui veulent s'établir en agriculture, qu'ils soient issus du milieu agricole ou non;
- aux producteurs agricoles n'ayant pas de relève, qui souhaitent se retirer et qui veulent assurer la continuité de leur entreprise par l'exploitation de leurs actifs par une relève;
- aux propriétaires fonciers qui souhaitent valoriser leurs terres et leurs actifs inutilisés.

Les scénarios d'établissement possibles sont très diversifiés :

- le démarrage de nouvelles entreprises par l'acquisition ou par la location d'actifs;
- des partenariats d'affaires pour l'exploitation ou pour l'acquisition;
- l'identification d'une relève potentielle ou d'un cédant pour le transfert d'une entreprise agricole.



CRAAQ
CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE
ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

QUEL EST LE MODE DE FONCTIONNEMENT?

Aux niveaux local et régional, les services de L'ARTERRE sont offerts par une MRC adhérente, par un regroupement de MRC ou par une organisation qui se dote d'un agent de maillage au sein d'un territoire donné. Celui-ci connaît bien son territoire et ses candidats, et les déplacements nécessaires aux visites de propriétés et aux rencontres de jumelage sont facilités. L'agent de maillage offre des services de recrutement, de préparation et d'orientation des candidats vers les ressources professionnelles, de repérage et de mise en relation des candidats, et de préparation à la négociation et à l'élaboration des ententes.

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) assume la coordination provinciale du service L'ARTERRE. L'équipe effectue le déploiement du service dans les différents territoires intéressés. Le CRAAQ développe et gère les outils Web et la base de données centrale. Il apporte le soutien et la formation nécessaires aux agents de maillage tout en veillant à l'harmonisation et à la qualité des services pour tous. De plus, le CRAAQ assure la promotion provinciale du service.

L'ARTERRE résulte de la fusion de deux projets novateurs : Banque de terres agricoles, mise sur pied par la MRC Brome-Missisquoi, et Banque de fermes créée par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA). Ces projets visaient à faciliter l'accès de la relève agricole à des fermes actives ou à des terres inutilisées. Par cette fusion, les partenaires du projet ont souhaité intégrer les forces du milieu et développer un climat de collaboration en confiant au CRAAQ la coordination provinciale du service L'ARTERRE. Cette fusion a été rendue possible grâce à un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, et du Secrétariat à la jeunesse, en relation avec la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.



QUELLES SONT LES RETOMBÉES ATTENDUES POUR LES TERRITOIRES PARTICIPANTS?

Parmi les retombées attendues, mentionnons :

- l'**occupation dynamique du territoire agricole** par de jeunes familles agricoles;
- la **valorisation et la création de richesses** par la mise en exploitation de terres ou d'entreprises non valorisées ou d'actifs inutilisés (terres et bâtiments);
- la **réretention** des jeunes en région et l'**attraction** de la relève dans certains territoires;
- la **continuité d'entreprises** qui se seraient dévalorisées et une alternative au démantèlement;
- la **contribution au développement des territoires** à la fois sur les plans économique, social, démographique et paysager;
- l'**augmentation de la population** au sein des communautés rurales.



QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE COORDINATION PROVINCIALE?

1. Le déploiement du service dans les différents territoires intéressés

Des outils d'encadrement sont offerts aux MRC afin de faciliter le déploiement d'opérations locales d'accompagnement et de jumelage par celles-ci.

2. Le soutien et la formation nécessaires aux agents de maillage

La coordination provinciale s'assure de l'harmonisation du service pour un maillage de même qualité dans tous les territoires desservis par les MRC adhérentes. Les agents de maillage ont accès à une formation standardisée, ce qui facilite la maîtrise de l'approche d'accompagnement des aspirants-agriculteurs, des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers du Québec. La coordination provinciale voit au développement des habiletés et de l'expertise des agents de maillage.

De plus, les agents de maillage des MRC dispersés sur le territoire sont accompagnés dans la mise en place d'une communauté de pratique favorisant le partage et les échanges autour des meilleures pratiques. Une plateforme de collaboration est rendue disponible pour favoriser ce réseautage.

Toutefois, afin d'assurer le succès du service local et régional de maillage, le choix de l'agent de maillage ainsi que la structuration de son poste et de sa charge de travail ont une incidence majeure.

3. L'entretien et la mise à jour des outils Web et d'une base de données centrale

Tant les participants que les agents de maillage peuvent bénéficier d'un portail Web commun et performant. Il permet le partage d'une base de données centrale regroupant tous les candidats inscrits.



QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE COORDINATION PROVINCIALE? (SUITE)

4. **La promotion du service**

Pour rejoindre les clientèles cibles, la coordination provinciale s'assure de la promotion du service, notamment auprès de la relève agricole et des institutions d'enseignement et d'autres d'organisations intervenant en agriculture.

5. **L'accès aux candidats hors territoires desservis référés par la coordination provinciale**

Les MRC adhérentes peuvent se voir référer des candidats qui n'habitent pas dans un territoire desservi.

6. **La recherche de solutions utiles pour résoudre les problématiques rencontrées**

La coordination provinciale développe des partenariats facilitant le travail des agents de maillage (entente pour des tarifs juridiques, etc.).

